

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

RB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2010

ORDRE DU JOUR :

Information par M. le Ministre des Affaires étrangères sur la préparation du Conseil européen et du Conseil Affaires générales

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Félix Braz, M. Lucien Clement (en remplacement de M. Norbert Hauptert), Mme Lydie Err, M. Ben Fayot, M. Fernand Kartheiser, Mme Martine Mergen, Mme Lydia Mutsch, Mme Lydie Polfer

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères

Mme Isabelle Barra, Secrétaire générale adjointe

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

Information par M. le Ministre des Affaires étrangères sur la préparation du Conseil européen et du Conseil Affaires générales

M. le Ministre informe sur la réunion de préparation du Conseil européen et du Conseil Affaires générales. Le Conseil européen d'octobre avait retenu de créer un mécanisme permanent pour préserver la stabilité financière de la zone euro. L'Eurogroupe et le Conseil Ecofin ont élaboré une proposition qui semble trouver l'accord de tous les Etats membres. Quant aux propositions de modification du Traité de Lisbonne et suite aux déclarations de Deauville, une adaptation « light » de l'article 136 du TFUE serait envisagée. Elle peut avoir la teneur suivante : « *Les Etats membres dont la monnaie est l'euro peuvent instituer entre eux un mécanisme de stabilité pour préserver la stabilité de la zone euro dans son ensemble et que l'octroi d'une assistance financière au titre de ce mécanisme*

sera subordonnée à une stricte conditionnalité ».

- M. le Ministre souligne trois éléments importants liés à cette proposition de texte :
- les Etats membres de l'Eurogroupe peuvent établir entre eux un mécanisme permanent qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2013 ;
 - ce mécanisme aura comme but de préserver la stabilité de la zone euro dans son ensemble ;
 - la condition de la participation du secteur privé ne sera pas inscrite au Traité.

La feuille de route prévoit que la Présidence belge soumettra cette proposition de révision au Conseil européen et que la procédure simplifiée sera appliquée, consistant en une consultation de la Banque centrale européenne et du Parlement européen vers janvier ou février 2011. Le prochain Conseil européen pourra alors adopter le texte en mars 2011. La ratification par les Etats membres pourrait se faire jusqu'au 31 décembre 2012, de sorte que la modification pourrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

- M. le Ministre détaille les positions qui se sont cristallisées au Conseil Affaires générales envers ce mécanisme :
- l'Allemagne défend l'idée d'inclure le secteur privé mais pourra probablement se rallier aux propositions du Conseil Ecofin ;
 - la plupart des Etats membres sont d'accord avec la proposition de texte ;
 - une troisième position exige un fort ancrage du mécanisme dans les textes ayant une forte valeur légale.

Le sujet des « Eurobonds » n'a pas été évoqué dans la réunion de préparation. M. le Ministre est pourtant d'avis qu'il s'agit d'un aspect qui devrait être discuté dans le cadre du mécanisme de stabilité. Il informe que les Ministres des Finances devront prendre position sur le mécanisme avant mars 2011. La proposition de faire jouer la solidarité de l'ensemble de la zone euro en cas de surendettement d'un Etat membre pour arriver ainsi à un taux nettement inférieur des intérêts est toujours pendante, bien que l'Allemagne s'y oppose vivement. Les taux d'intérêt que l'Allemagne débourse actuellement sont assez bas et l'introduction des « Eurobonds » coûterait quelques 17 milliards d'euros à l'Allemagne. M. le Ministre donne à considérer que dans le cas où les membres de la zone euro ne seraient pas à même de protéger l'euro, les conséquences peuvent être bien plus néfastes.

Débat

M. le Ministre répond aux questions des membres de la commission. Il en ressort ce qui suit.

La ratification de la modification proposée du Traité sera, à la fin de la procédure simplifiée au niveau européen, dans les mains des parlements nationaux. Si la proposition inclurait un transfert de compétence du niveau national au niveau européen, certains Etats membres ne la ratifieraient pas. En principe, le texte proposé pourra être ratifié sans la nécessité d'un référendum dans les Etats membres.

La ratification de la modification du Traité telle que proposée se fera probablement entre printemps 2011 et fin décembre 2012. Il n'y aura aucun lien avec une éventuelle ratification de l'adhésion de la Croatie, adhésion qui dans la situation actuelle aura des difficultés de recevoir un feu vert.

En ce qui concerne les conséquences que les « Eurobonds » peuvent avoir sur le budget, M. le Ministre propose que la Chambre des Députés consulte le Ministre des Finances. L'idée n'est pas nouvelle, l'ancien Président de la Commission européenne Jacques Delors l'ayant déjà avancé dans le passé. La proposition de faire jouer la solidarité entre les Etats membres aurait été plus facile à réaliser il y a dix ans.

Le bout de phrase que le mécanisme de stabilité aura le but de préserver la stabilité de la zone euro *dans son ensemble* peut être interprété de manière à ce que le mécanisme ne se déclenche pas en cas de problèmes d'un seul pays. Il n'est donc pas exclu que l'Allemagne pourra s'y rallier.

Le Conseil ne discute pas sur la situation des Etats membres pris individuellement, mais chaque Etat membre présente ses problèmes. Il faut éviter que les effets d'une politique de rigueur budgétaire extrême que certains Etats membres doivent appliquer soient neutralisés par une hausse des intérêts que ces Etats doivent déboursier.

* * *

M. le Ministre présente ensuite brièvement la situation actuelle dans le Moyen-Orient. En lisant le discours de la Ministre des Affaires étrangères américaine du 10 décembre 2010, il apparaît qu'Israël doit faire face à trois menaces :

- l'Iran,
- le Hezbollah et le Hamas,
- et le danger que les négociations de la paix échouent.

Le processus de la paix retracé par Mme Clinton va plus loin que ce qui a été exprimé par l'Union européenne. En ce qui concerne les deux points cruciaux, à savoir le tracé des frontières et la politique de colonisation, elle a clairement exprimé que les frontières soient fixées dans l'état de 1967 sauf s'il y a un accord des deux côtés et que les colonies ne sont pas seulement contraires au droit international mais aussi à celui de l'Etat d'Israël. M. le Ministre est d'avis que cette position des Etats-Unis a provoqué un choc qui peut être salutaire.

M. le Ministre considère comme un point positif le fait que la bande de Gaza a été ouverte partiellement pour faire entrer des transports de biens. Le Fatah ne veut pas considérer cette amélioration comme étant le résultat de la politique du Hamas, ce qui complique les choses.

Les conclusions adoptées par l'Union européenne disent clairement que la politique de colonisation viole le droit international et revendiquent que Jérusalem soit une capitale tant pour les uns que pour les autres. Les Américains semblent se rapprocher en ce qui concerne le caractère d'un Etat juif, mais il importerait que l'interprétation de ce fait ne conduise pas à une exclusion de la population palestinienne. Sur les autres points, il existe un blocage complet et l'Union européenne essaye de parler d'une même voix avec les Etats-Unis. Les Israéliens mènent une politique très active en Europe.

Un membre de la commission rappelle qu'il ne voit pas le rôle du Luxembourg en flèche contre la politique israélienne.

Suite à une intervention d'un autre membre de la commission concernant l'Iran, M. le Ministre donne à considérer que les informations reçues au sujet de la démission du Ministre des Affaires étrangères et sur sa succession sont à traiter

avec prudence. Le dialogue sur le volet nucléaire se poursuit à la demande de l'Iran, mais l'Iran refuse d'inclure les contrôles de l'IAEA dans les négociations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot